



Mairie de Ruy-Montceau
Hôtel de ville
77 rue de la Salière
CS 62010
38307 Ruy-Montceau Cedex

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'INVENTAIRE ET LE REPERTOIRE DES CHEMINS RURAUX

1 : CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA PROCEDURE.

La gestion de la voirie communale relève de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement ou déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière.

Le dossier d'enquête comprend :

- Une notice explicative.
- Un tableau d'inventaire et de répertoire des chemins ruraux.
- Un plan de la voirie communale au 1/5000^{ème}.
- La délibération du conseil municipal autorisant la mise à l'enquête publique.
- L'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 14 février 2018 au 28 février 2018 inclus.

Monsieur André CHABERT, géomètre expert retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur.

2 : NOTICE EXPLICATIVE.

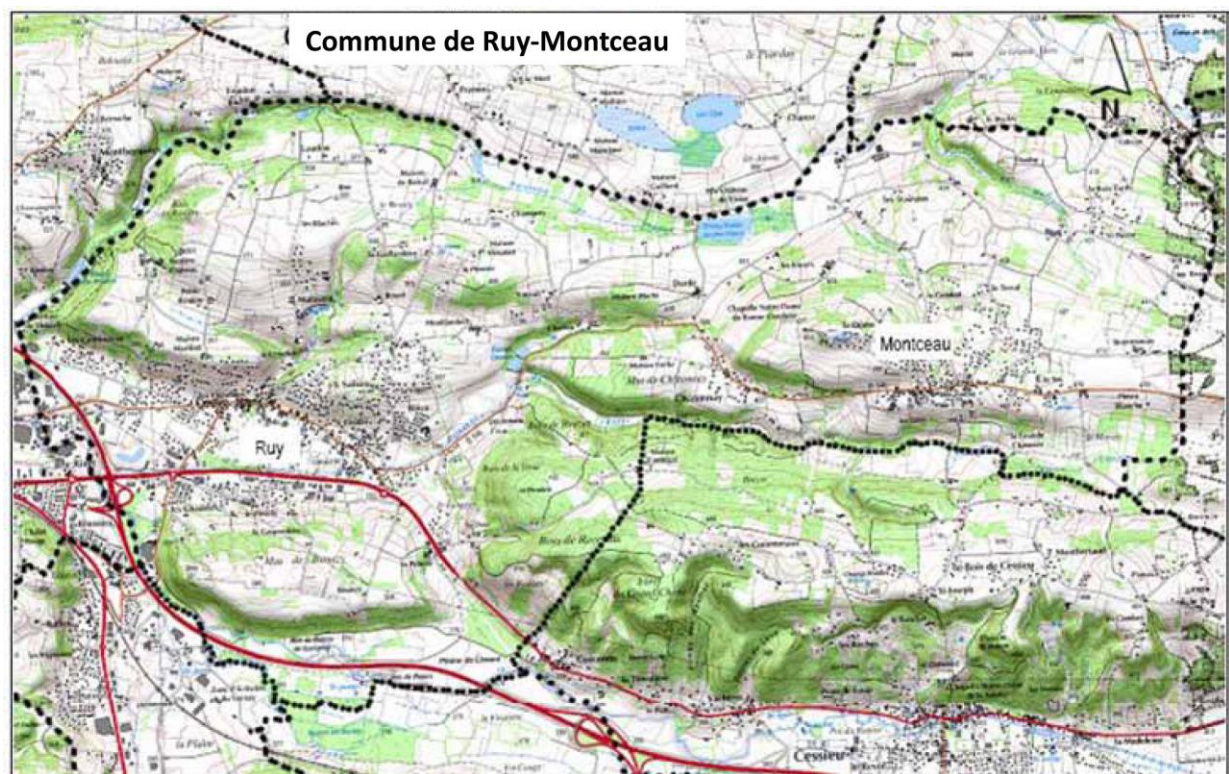
2.1 : Présentation de la commune de Ruy-Montceau.

La commune de Ruy-Montceau se situe dans le Nord-Isère à proximité immédiate de Bourgoin-Jallieu.

Elle se place au coeur de la région Auvergne-Rhône-Alpes en étant située à 55 km à l'est de Lyon, 60 km à l'ouest de Chambéry et 65 km au nord de Grenoble.



Bordée par les communes de Saint-Savin et Montcarra (au nord), Rochetoirin (à l'est), Cessieu et Sérézin de la Tour (au sud), Nivolas-Vermelle et Bourgoin-Jallieu (à l'ouest), cette commune a une superficie de 2 081 ha.



Ruy-Montceau compte 4 535 habitants au 1^{er} janvier 2018.
L'habitat est principalement densifié autour des bourgs de Ruy et de Montceau.

Sur le plan institutionnel, la commune de Ruy-Montceau est membre de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

2.2 : Présentation du projet.

Par sa délibération n°2012/43 en date du 10 juillet 2012, le conseil municipal a décidé de procéder à la réorganisation de la voirie communale sur l'ensemble du territoire de Ruy-Montceau en mettant à jour le tableau de classement des voies communales puis en établissant un répertoire des chemins ruraux.

En effet, le réseau routier communal a été profondément modifié depuis l'établissement des derniers tableaux de voirie au début des années 1960.

A l'époque la longueur des voies communales était de 28 540 ml.

Par sa délibération n°2016_42 en date du 2 juin 2016, le conseil municipal a approuvé le nouveau tableau de classement des voies communales qui a fixé la longueur des voies communales à 32 765 ml, la longueur des voies d'intérêt communautaire à 11 762 ml, soit une longueur totale des voies de 44 527 ml.

La commission Voirie-Réseaux a ensuite finalisé son travail de recensement des chemins ruraux et a validé, lors de sa séance du 5 septembre 2017, l'inventaire et le répertoire des chemins ruraux.

Par sa délibération n°2017_124 en date du 7 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'inventaire et le répertoire des chemins ruraux en vue de sa mise à enquête publique.

Cet inventaire et répertoire des chemins ruraux fait l'objet de la présente enquête publique. Il identifie :

- 82 chemins ruraux et sentiers pour une longueur totale de 42 570 ml.
- 31 659 ml de chemins ruraux.
- 10 911 ml de sentiers.
- 14 534 ml de chemins ruraux et sentiers revêtus.
- 28 027 ml de chemins ruraux et sentiers non revêtus.

Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, l'inventaire et répertoire des chemins ruraux sera soumis au conseil municipal pour approbation et intégration au tableau de voirie communale.